



# Déclaration au Comité Technique Spécial des Préfectures

Le 4 avril 2022

M. le président,

Mesdames et messieurs représentant de l'administration,

Chers collègues,

**FORCE OUVRIERE** souhaite commencer cette réunion par un point que nous jugeons des plus importants, à savoir le pouvoir d'achat.

Vous avez sans doute lu la presse qui annonçait en février dernier, que le nombre de candidats présents aux concours de l'Etat était 4 fois moins importants qu'il y a 25 ans ... Quelle en est la cause ? Pour nous, la rémunération est un frein à l'attractivité de la fonction publique. Les perspectives d'abandon des grilles indiciaires et les annonces du dégel du point d'indice voire de sa suppression nous apparaissent comme des signaux faibles et contradictoires.

Rappelez-vous l'automne dernier, où le ministère de la fonction publique en catastrophe a été contraint de réévaluer les salaires de nos collègues de catégorie C afin d'éviter qu'ils se retrouvent sous le SMIC !!! En sera-t-il de même dans les prochains mois suite aux derniers annonces de revalorisation du smic de 2,2 à 2,4% au 1<sup>er</sup> mai 2022...

Comme le prouve la grille indiciaire 2022, un adjoint administratif recruté sans concours débute sa carrière à l'indice 340, alors que le secrétaire administratif, lui recruté par concours, commence à indice 343. Doit-on trouver cela normal ?

Le ministère de la fonction publique a par ailleurs tassé les grilles indiciaires, en réévaluant la grille des adjoints, et les premiers échelons de l'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il a de fait créé encore plus d'iniquité entre fonctionnaires.

Le ministre de l'Intérieur pourrait prendre des mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des personnels des préfectures via l'IFSE ou le CIA dans le cadre du RIFSEEP. Cependant, il préfère mettre ses moyens budgétaires et humains dans le Beauvau de la Sécurité, certes une juste récompense pour ces personnels...

Par contre, que dire du chantier de convergence de l'IFSE, uniquement pour la catégorie A et B administrative. Rien pour les collègues de la catégorie C, rien pour les collègues Techniques, SIC, ni ceux de la filière sociale...

Une fois de plus, quelques miettes, lancées ici et là pour tenir en respect le personnel exclusivement consacré à exécuter ses missions.



Fort d'une nouvelle incohérence, le ministère de l'Intérieur accentue le fossé entre ses personnels en créant des « primes » au détriment d'autres. Pour exemple, les personnels techniques de la préfecture de police de Paris vont bénéficier de l'ISS contrairement aux personnels techniques des SGAMI.

Le constat est fait. Le ministre de l'Intérieur n'est pas à l'écoute de l'ensemble de ces personnels. FO ne cesse de dénoncer le fait que le ministère sait bien utiliser les personnels de préfecture, de sous-préfectures, SGCD et SGAMM pour faire face à toutes situations d'urgence telles gérer les pénuries du Covid, la crise sanitaire qui en découle, le rattrapage des loupés des sociétés privées dans les travaux préparatoires des élections politiques et la crise ukrainienne. Toutes ces urgences ignorent la gestion quotidienne des missions classiques des services.

Alors, à quand un Beauvau des préfectures ? Ou le ministre de l'intérieur estime-t-il que les préfectures n'ont plus leur place au sein du ministère.

Pour preuve, M. le président, nous allons aborder dans cette séance les missions prioritaires 2022 – 2025. Nous remercions vos équipes pour ce travail. Néanmoins, vous remettez l'accent sur des missions que nous défendons depuis la Réate en 2010 sans une nouvelle fois évoquer les moyens en effectifs nécessaires à l'accomplissement de nos missions.

C'est pourquoi, nous demandons des recrutements supplémentaires comme cela est possible sur d'autres missions du ministère de l'Intérieur. Le gouvernement a bien acté le maintien de 30 sous-préfets à la relance comme sous-préfet d'arrondissement. C'est juste une question politique et de volonté RH.

Il devient urgent de faire une pause dans les réformes, d'abandonner celles qui suppriment des effectifs et de nous donner les moyens de recréer un accueil (physique, téléphonique et numérique) digne de ce nom dans les préfectures, puisque le constat est fait par l'administration que nos concitoyens sont inégaux devant les démarches d'accès au service public

***Pour conclure, notre syndicat vous rappelle à nouveau qu'il restera, comme le revendique notre confédération, le syndicat de la fiche de paie. Plus aujourd'hui qu'hier, le pouvoir d'achat de nos collègues est une priorité.***

*Un syndicat toujours à vos côtés !*

